Secrétariat du Grand Conseil

Proposition présentée par les députés : M^{mes} et MM. Mauro Poggia, Olivier Sauty, Eric Stauffer, Pascal Spuhler, Thierry Cerutti, Florian Gander, Roger Golay, Jean-François Girardet, Henry Rappaz, Marie-Thérèse Engelberts

Date de dépôt : 7 septembre 2012

Proposition de motion Poste de police de la Servette, il est urgent d'agir

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les divers rapports émis par la Commission des visiteurs officiels et par celle des Droits de l'Homme qui font mention, depuis 1994, de la vétusté des locaux du poste de police de la Servette (RD 231, RD 462, RD 811);
- qu'il est mentionné dans le RD 866 : « invite le département de la sécurité, de la police et de l'environnement, ainsi que le département des constructions et des technologies de l'information, à procéder dans les meilleurs délais aux aménagements nécessaires afin que les collaborateurs de la police puissent bénéficier de conditions de travail adéquates » ;
- qu'un rapport circonstancié a été établi le 27 septembre 2010 par la commission concernée, dans lequel il est mentionné que les locaux sont extrêmement exigus et que l'ensemble des policiers s'y « entassent » (le mot n'est pas trop fort) – locaux communs très petits, peu de place pour le vestiaire, etc.;
- que, depuis l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale, ce poste ne répond plus aux exigences (vestiaire pour l'avocat d'office, salle d'attente),

invite le Conseil d'Etat

à entreprendre sans délai les travaux demandés ou, à défaut, à trouver de nouveaux locaux adaptés dans le secteur concerné. M 2103 2/6

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

A la lecture des différents rapports mentionnés et partiellement transcrits dans la présente motion, vous comprendrez aisément que les locaux du poste de police de la Servette ne répondent pas aux exigences depuis longtemps. En effet, depuis 1994, ce poste de police est mentionné fréquemment pour son insalubrité et l'exiguïté de ses locaux.

Le rapport établi le 27 septembre 2010 relate bien l'inconfort qui règne à cet endroit, tant pour le public et pour le personnel policier que pour les éventuels détenus. Il sied de préciser que, dans ledit rapport, il est également fait mention du poste de la gare de Cornavin et de celui de l'aéroport, mais que ces derniers sont actuellement en rénovation.

Il est cependant navrant de constater que, depuis plus de 18 ans, ce poste de police est fréquemment mentionné dans les divers rapports divers et que, à ce jour, il ne réponde toujours pas aux exigences requises, tant pour le public que pour l'accueil d'avocats, de médecins et de personnes privées de liberté. Ces dernières, d'ailleurs, dérangent toujours les habitants de l'immeuble en hurlant leur colère, frappant contre les murs, etc. (RD 462 du 7 octobre 2002).

Dès lors, nous demandons que des travaux soient effectués sans délai afin de pallier à ces problèmes récurrents ou de prospecter dans le secteur concerné afin d'y trouver des locaux adaptés.

Nous vous remercions donc, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable à cette motion.

3/6 M 2103

ANNEXES

RD 231-A

14. Rapport de la commission des visiteurs officiels du Grand Conseil pour l'année 1994. (-)RD231

2. Le poste de police de la Servette compte 42 agents et une secrétaire.

Les locaux de ce poste sont particulièrement vétustes, souvent sans lumière du jour. En cas de nécessité, le bureau du chef de poste sert de lieu d'accueil. Les conditions de travail des gendarmes sont plus que précaires.

Deux violons ont été aménagés, mais, faute d'isolation, ils ne peuvent pas toujours être utilisés. En effet, le poste de police est situé au rez-de-chaussée d'un immeuble locatif et, si les personnes appréhendées sont trop bruyantes, elles doivent être transférées le plus rapidement possible à l'Hôtel de police par égard aux locataires.

93/109 RD 462

Visite inopinée des violons du poste de la Servette (le 7 octobre 2002)

La délégation de la commission, composée du président et de la rapporteuse, a été recue par le maréchal chef de poste M. Roger Perriard.

L'effectif du poste est de 38 gendarmes qui travaillent 24 heures sur 24. Ils sont 6 de jour et 2 la nuit, pour une population d'environ 60 000 personnes. Lors de la dernière visite de la commission, mentionnée dans le rapport de 1994, l'effectif était encore 42 gendarmes avec un poste administratif. Des travaux de réaménagement du poste sont prévus et devraient débuter sous peu. Les deux violons du poste ont bénéficié de quelques travaux d'isolement (du bruit) avec un faux plafond, qui, semble-t-il, n'ont pas amélioré les problèmes dont se plaignent les voisins. Le poste, en effet, est situé au rez d'un immeuble d'habitation. De multiples pétitions ou plaintes ont été déposées par les habitants, concernant le bruit – les coups que certains prévenus donnent dans les parois – dans les violons. Les prévenus ne restent que quelques heures dans ces cellules, avant d'être transférés à Castor ou Pécolat.

Les violons n'ont ni lumière naturelle, ni ventilation, ni eau.

La main courante des violons est constituée de fiches reliées et numérotées. L'indication de l'arrivée du médecin et de son éventuelle prescription médicale figure sur les fiches.

Outre la vétusté des locaux, celle des violons et leur inconformité par rapport aux normes européennes ne peuvent que préoccuper la commission.

M 2103 4/6

83/112 RD 811

5.10 Violons du poste de police de la Servette (30 juin 2009)

Reçue par le brigadier Gentille, remplaçant du chef de poste, la délégation relève le bon accueil et note que ce poste de police vétuste, qui offre des conditions de travail difficiles, a des locaux surchauffés et aucune lumière naturelle dans les violons. Elle n'a aucune autre remarque à formuler.

78/86 RD 866 10-01 Postes de police

La commission se préoccupe des conditions de travail des collaborateurs de la police, notamment dans les postes de la Servette, de la gare de Cornavin et de l'aéroport (PSI). Elle invite le département de la sécurité, de la police et de l'environnement, ainsi que le département des constructions et des technologies de l'information, à procéder dans les meilleurs délais aux aménagements nécessaires afin que les collaborateurs de la police puissent bénéficier de conditions de travail adéquates.

Rappelé dans le RD 911 (page 67) du 10 janvier 2011

M 2103



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 27 septembre 2010

Grand Conseil

Commission des visiteurs officiels



Département de la sécurité, de la police et de l'environnement Mademe Isabel Rochat

Conseillère d'Etat Rue de l'Hôtel-de-Ville 14 Case postale 3962

1211 Genève 3

CU Bu

Postes de police de la Servette, de la gare Cornavin et de l'aéroport (PSI)

Madame la Conseillère d'Etat.

Dans le cadre de l'article 228A, alinéa 7 de la loi portant règlement du Grand Conseil (B 101), une délégation de la Commission des visiteurs officiels a procédé, le 5 juillet 2010, à une visite inopinée des lieux de privation de liberté des postes de police de la Servette, de la gare Cornavin et de l'aéroport (PSI).

A cette occasion, la délégation, composée de trois commissaires, a été particulièrement choquée par les conditions de travail des collaborateurs de la police.

Une copie du rapport de visite de cette délégation est jointe au présent courrier.

La Commission des visiteurs officiels invite les départements concernés à procéder dans les meilleurs délais aux aménagements nécessaires afin que les collaborateurs de la police puissent bénéficier de conditions de travail adéquates.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et, dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère d'Etat, à l'expression de notre considération distinguée.

Commission des visitéurs officiels

Loly Bolay Presidente

Annexe mentionnée

Coples:

M. Mark Muller, Conseiller d'Etat, DCTI Mme Monica Bonfanti, Cheffe de la police

CONFIDENTIEL



Rapport de visites impromptues au poste de Police de la Servette, de la Gare et de l'Aéroport lundi 5 juillet 2010 16h30-19h30 par MM. Eric Stauffer, Pierre Loslo, Renaud Gautler

Poste de Police de la Servette :

Avant d'entrer dans le poste de Police lui-même, une toute petite salle d'attente (environ 12m2) accueille l'ensemble des gens qui veulent avoir à faire avec la Police. L'endroit est objectivement tellement petit que la plupart des gens qui attendent leur tour attendent sur le trottoir...

Une fois l'entrée passée, on découvre des locaux extrêmement exigus ou « s'entasse » (le mot n'est pas trop fort) l'ensemble des policiers. Locaux communs très petits, peu de place pour le vestiaire, etc.

Les 3 violons n'offrent aucun accès à la lumière du jour, dans l'un la ventilation déficiente laisse planer une forte odeur de moisi; même constat pour les 2 sailes d'audition (aucune lumière du jour, faible ventilation). Seule la saile LAVI, situé juste à côté de la saile d'attente offre de la lumière du jour et un certain espace.

Livre d'écrou bien tenu, correctement rempli et à jour. Lors de notre passage, une personne venait d'être arrêtée. Aucun document particulier ne se trouvait encore à jour. De même, on doit se poser la question s'il est judicieux que les objets du détenu, momentanément confisqué, se trouvent entreposés dans un corridor au vu de tout le monde et s'il ne serait pas approprié que ceux-ci solent sous cié.

Poste de Police de la Gare :

« Pendant la durée des travaux de la gare Cornovin, le poste de police est sur le qual 1 » Aucune zone d'attente prévue pour entrer dans le poste de police ni aucun siège ou banc pour les gens qui doivent attendre d'être recus III

Pendant la durée des travaux, le poste est réparti sur 2 étages. Dans la partie supérieure se trouve la salle d'audition, sans lumière du jour et sans aucune ventilation. A l'étage inférieur, les bureaux donnent sur une cour, non accessible par la Police, cour dans laquelle fonctionne un compresseur extrêmement bruyant. A cet étage, les deux anciens violons sans lumière du jour. On notera enpassant, que le soi des violons étant surélevé, cela donne la possibilité à certains détenus d'uriner sur le joint de la porte du violon, urine qui coule ensuite dans les bureaux attenants i

Poste de Police de l'Aéroport (PSI) :

Là aussi, le poste de Police est en travaux... Cela veut donc dire qu'il n'existe qu'une seule tollette pour l'ensemble du personnel et des détenus et que celui-ci se trouve dans le vestiaire femme III Cette tollette de même que la douche attenante se trouve « honorées » de deux grands trous dans les parois recouvert d'une mince feuille de plastique. Il n'y a plus de violons à l'aéroport. Si le besoin existe, les cellules de rétention de SARA sont alors utilisées.